

L'enseignement à Genève

REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

D1. Transitions dans l'enseignement primaire public

En 2022, près de neuf élèves sur dix ont traversé les huit années d'école primaire sans incident ou changement de parcours ; c'était le cas de huit élèves sur dix en 2005. Chaque année, la quasi-totalité de la population scolaire du primaire est promue vers l'année de scolarité (AdS) supérieure. Le redoublement, devenu moins fréquent au fil des années, intervient principalement en 3^e et 4^e, période des apprentissages fondamentaux et de l'entrée dans l'écrit. Il touche davantage les enfants de milieu modeste ou défavorisé (8% contre 1% des enfants de milieu favorisé) tout comme l'orientation vers l'enseignement spécialisé (6% contre 1%). Il y a moins d'élèves en retard dans leur scolarité en 2022 qu'en 2010. Les inégalités sociales ont diminué mais existent encore : 8% des élèves de milieu modeste ou défavorisé ont une année de retard, contre moins de 2% des enfants de milieu favorisé.

Dès la scolarité primaire, on observe des différenciations de parcours, à la fin de chaque année scolaire : promotion vers l'année de scolarité (AdS) supérieure, redoublement, saut d'une année, orientation vers l'enseignement spécialisé, départ vers l'enseignement privé ou hors du canton. Depuis 2011, l'enseignement primaire public a connu des modifications en lien avec l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) entré en vigueur en 2010 : (i) obligation de scolarisation à 4 ans, (ii) nouvelle date de référence d'entrée en première primaire (1P) au 31 juillet (voir [Pour comprendre ces résultats](#)). Il faut également relever la mise en œuvre de l'école inclusive, qui vise à offrir à chaque enfant l'environnement scolaire le plus adapté à ses particularités individuelles, ainsi que la meilleure prise en compte des besoins particuliers des élèves avec la mise en place de la procédure d'évaluation standardisée (PES).

En 2022, plus de 97% de la population scolaire du primaire est promue dans l'année supérieure

Parmi les 36'587 élèves qui étaient dans l'enseignement primaire régulier au 31 décembre 2021 (hors départs du canton en 2022 et hors élèves en intégration partielle, voir [Pour comprendre ces résultats](#)), 97,4% ont eu une promotion dans l'année supérieure : 97% dans le cas des élèves qui étaient en cycle élémentaire et 97,9% pour celles et ceux du cycle moyen (voir **D1.a**).

D1.a Situation scolaire des élèves de l'enseignement primaire public⁽¹⁾, selon le cycle (1 ou 2) fréquenté l'année précédente, 2005 à 2022

	Cycle 1 - élémentaire					Cycle 2 - moyen					Ensemble				
	2005	2010	2015	2020	2022	2005	2010	2015	2020	2022	2005	2010	2015	2020	2022
Promotion vers l'année de scolarité supérieure	96.4%	96.4%	97.3%	96.9%	97.0%	96.0%	96.6%	97.7%	98.2%	97.9%	96.2%	96.5%	97.5%	97.5%	97.4%
Redoublement	1.8%	1.6%	1.2%	1.3%	1.5%	2.0%	1.5%	0.7%	0.4%	0.4%	1.9%	1.5%	0.9%	0.9%	1.0%
Saut d'une année	0.5%	0.6%	0.3%	0.5%	0.4%	0.4%	0.2%	0.1%	0.1%	0.2%	0.5%	0.4%	0.2%	0.3%	0.3%
Départ vers l'enseignement spécialisé ⁽²⁾	0.6%	0.6%	0.5%	0.7%	0.5%	0.5%	0.5%	0.3%	0.3%	0.3%	0.6%	0.5%	0.4%	0.5%	0.4%
Départ vers l'enseignement privé	0.7%	0.9%	0.6%	0.5%	0.6%	1.1%	1.2%	1.1%	0.9%	1.1%	0.9%	1.1%	0.9%	0.7%	0.9%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Effectifs concernés (hors départs du canton) ⁽³⁾	16'614	16'079	16'077	18'233	18'631	16'703	16'351	16'109	17'407	17'956	33'317	32'430	32'186	35'640	36'587

Lecture : 97,0% des élèves qui étaient dans le cycle 1 (élémentaire) au 31 décembre 2021 et qui n'ont pas quitté le canton en 2022 se trouvent dans l'année de scolarité supérieure le 31 décembre 2022.

⁽¹⁾ Hors élèves en intégration partielle (fréquentant à la fois l'enseignement spécialisé [rang 1] et l'enseignement régulier [rang 2]), soit environ 1% des élèves ayant une scolarité dans l'enseignement primaire régulier.

⁽²⁾ Parmi ces élèves, on dénombre celles et ceux qui étaient uniquement dans l'enseignement primaire régulier en N-1 et (i) qui sont uniquement dans l'enseignement spécialisé en N ou (ii) qui sont en intégration partielle en N.

⁽³⁾ Élèves fréquentant le primaire (ou chaque cycle) au 31 décembre de l'année N-1, hors départs du canton l'année N (qui représentent environ 2% des élèves) ; le cycle 1 correspond aux années de la 1P à la 4P et le cycle 2 aux années de la 5P à la 8P.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Au primaire, le redoublement intervient principalement en 3P (2% des élèves qui y étaient en 2021 la redoublent en 2022) et en 4P (2,8%) (voir **D1.b**). Cela représente au total 225 élèves pour ces deux années cumulées qui correspondent à la fin du cycle élémentaire et à la période des apprentissages fondamentaux et de l'entrée dans l'écrit. Redoubler la dernière année de l'école primaire est, à l'inverse, une situation très rare (0,2% des élèves qui étaient en 8P en 2021, soit une dizaine d'élèves sur l'ensemble du canton).

L'orientation vers l'enseignement spécialisé concerne globalement 0,4% des élèves qui étaient dans l'enseignement primaire régulier en 2021 (soit 150 élèves). Il intervient plutôt au cours du cycle élémentaire. Dans les deux tiers des cas, il s'agit d'élèves qui vont dans une classe intégrée (CLI), en restant parfois en intégration partielle dans l'enseignement régulier (un quart des cas, voir *Pour comprendre ces résultats*). Cela inclut également des élèves dont la scolarité se fait uniquement dans des écoles de pédagogie spécialisée ou dans des institutions assimilées, qu'il s'agisse de structures hétérogènes ou de structures accueillant des élèves ayant des déficiences intellectuelles ou des troubles du spectre autistique (DI/TSA) (voir fiche **B3. Elèves de l'enseignement spécialisé**).

Le saut d'une année est très rare (0,3% en moyenne pour l'ensemble de la population scolarisée au primaire, soit un peu moins de 120 élèves en 2022). Celui-ci intervient principalement à l'issue de la 1P et de la 2P (0,6%).

Les départs vers l'enseignement privé sont eux aussi relativement marginaux jusqu'à la 7P (0,6% en moyenne chaque année de scolarité, soit environ 200 élèves au total pour les sept premières AdS). Ils sont en revanche plus fréquents à l'issue de la 8P, lors de la transition vers le secondaire I, concernant alors 2,7% des élèves (120 en 2022) (voir aussi fiche **D9. Transitions entre public et privé**).

D1.b Situation scolaire des élèves de l'enseignement primaire public⁽¹⁾, selon l'AdS fréquentée l'année précédente, 2022

	Cycle 1 - élémentaire				Cycle 2 - moyen			
	1P	2P	3P	4P	5P	6P	7P	8P
Promotion vers l'AdS supérieure	98.0%	97.3%	96.8%	95.8%	98.2%	98.2%	98.4%	96.9%
Redoublement	0.1%	0.9%	2.0%	2.8%	0.5%	0.6%	0.4%	0.2%
Saut d'une année	0.6%	0.6%	0.4%	0.1%	0.4%	0.2%	0.2%	0.0%
Départ vers l'enseignement spécialisé ⁽²⁾	0.5%	0.7%	0.5%	0.4%	0.4%	0.4%	0.3%	0.2%
Départ vers l'enseignement privé	0.8%	0.5%	0.4%	0.9%	0.5%	0.6%	0.8%	2.7%
Total	100%	100%	100%	100.0%	100%	100%	100%	100%
Effectifs concernés (hors départs du canton) ⁽³⁾	4'551	4'670	4'683	4'727	4'531	4'418	4'574	4'433

Lecture : 98.0% des élèves qui étaient en 1P au 31 décembre 2021 et qui n'ont pas quitté le canton en 2022 se trouvent dans l'année de scolarité supérieure le 31 décembre 2022.

N.B. Les données des années 2005, 2010, 2015 et 2020 sont disponibles dans le classeur Excel.

⁽¹⁾ Hors élèves en intégration partielle en 2021 (429 selon les données disponibles).

⁽²⁾ Parmi ces élèves, on dénombre celles et ceux qui étaient dans l'enseignement primaire en 2021 et (i) qui sont uniquement dans l'enseignement spécialisé en 2022 ou (ii) qui sont en intégration partielle en 2022.

⁽³⁾ Élèves fréquentant au 31 décembre 2021 l'année de scolarité indiquée en colonne, qui sont toujours dans une école genevoise au 31 décembre 2022.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

En 2022, près de 9 élèves sur 10 ont traversé l'école primaire sans incident ou changement de parcours

L'observation des parcours scolaires de la volée d'élèves entrée en 1P dans l'enseignement public en 2015 permet de rendre compte des écarts par rapport au cursus théorique, qui consiste à se trouver en 8P en 2022. L'analyse de cette volée montre qu'en moyenne, 87% des élèves encore présents dans le canton ont traversé les années d'école primaire sans incident ou changement de parcours et se trouvent en 8P sept ans après (parcours linéaire) (voir **D1.c**).

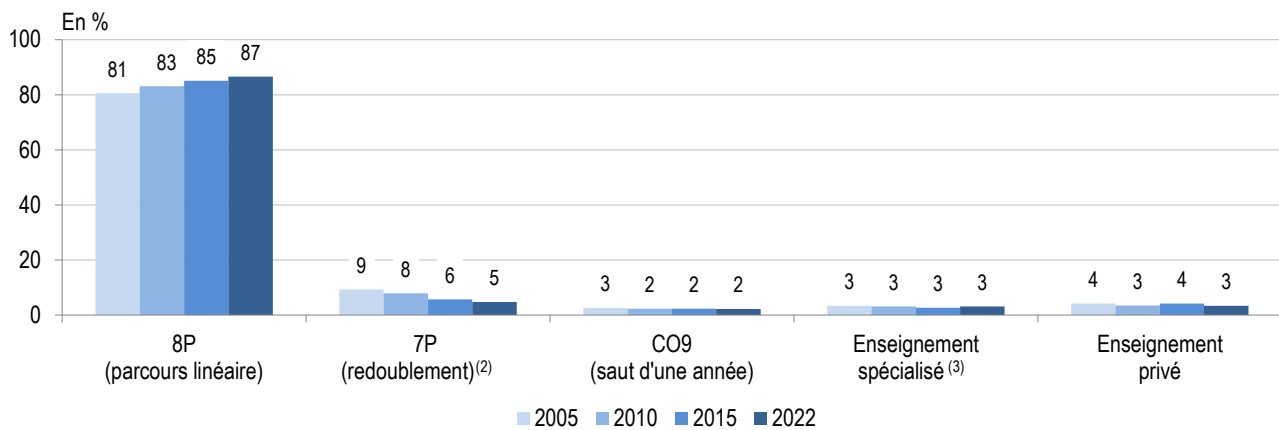
Au fil des volées, les parcours linéaires sont devenus plus fréquents (+6 points depuis 2005) puisqu'ils concernaient, en 2005, 81% de la volée d'élèves entrée en 1P HarmoS en 1998, en 2010, 83% de la volée entrée en 1P HarmoS en 2003, et en 2015, 85% de la volée entrée en 1P HarmoS en 2008.

Le redoublement concerne proportionnellement deux fois moins d'élèves parmi la volée entrée en 1P en 2015 (moins de 5% des élèves de cette cohorte ont une année de retard en 2022 par rapport à l'âge théorique) comparativement à la volée entrée à l'école primaire en 1998 (plus de 9%).

Environ 3% de la volée d'élèves entrée en 1P en 2015 se trouvent dans l'enseignement spécialisé sept ans plus tard (à plein temps ou en étant en intégration partielle dans l'enseignement primaire régulier). Cette proportion reste stable par rapport à celle observée dans les précédentes cohortes d'élèves.

Les départs vers une école privée sont également restés assez stables et concernent, en 2022, un peu plus de 3% des élèves de la volée entrée en 1P en 2015.

D1.c Situation scolaire sept ans après l'entrée en 1P⁽¹⁾, selon la volée, 2005, 2010, 2015 et 2022



⁽¹⁾ Situation 2005 de la volée d'élèves entrée en 1P HarmoS en 1998 ; situation 2010 de la volée d'élèves entrée en 1P HarmoS en 2003 ; situation 2015 de la volée d'élèves entrée en 1P HarmoS en 2008 ; situation 2020 de la volée d'élèves entrée en 1P HarmoS en 2013 ; situation 2022 de la volée d'élèves entrée en 1P HarmoS en 2015 ; hors élèves en intégration partielle en 1P ; hors départs du canton (leur part varie de 13% de la volée entrée en 1P en 1998 à 9% de la volée entrée en 1P en 2015).

⁽²⁾ Y compris quelques élèves en 6P.

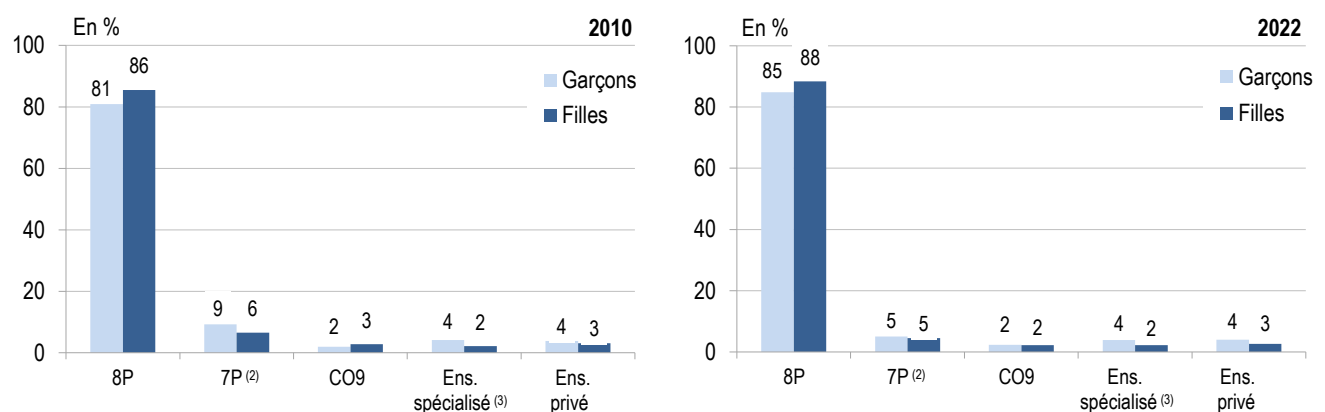
⁽³⁾ Parmi ces élèves, on dénombre celles et ceux qui, en N+7, (i) sont uniquement dans l'enseignement spécialisé ; (ii) sont en intégration partielle (fréquentant à la fois l'enseignement spécialisé [rang 1] et l'enseignement régulier [rang 2]).

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Les différences de parcours liées au genre à l'école primaire s'amenuisent

Les parcours scolaires des filles et des garçons se différencient légèrement à l'école primaire, mais de moins en moins. En 2022 on constate que, depuis leur entrée en 1P en 2015, les filles ont eu un parcours un peu plus linéaire que les garçons : 88% d'entre elles se trouvent en 8P, contre 85% des garçons. Ces derniers sont un peu plus concernés par une orientation dans l'enseignement spécialisé : 4% contre 2% des filles (voir D1.d). Comparativement à la volée entrée en 1P en 2003, on peut relever que garçons et filles redoublent à présent dans des proportions assez similaires.

D1.d Situation scolaire sept ans après l'entrée en 1P⁽¹⁾, selon le genre, 2010 et 2022



⁽¹⁾, ⁽²⁾, ⁽³⁾ Voir notes sous le graphique D1.c.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

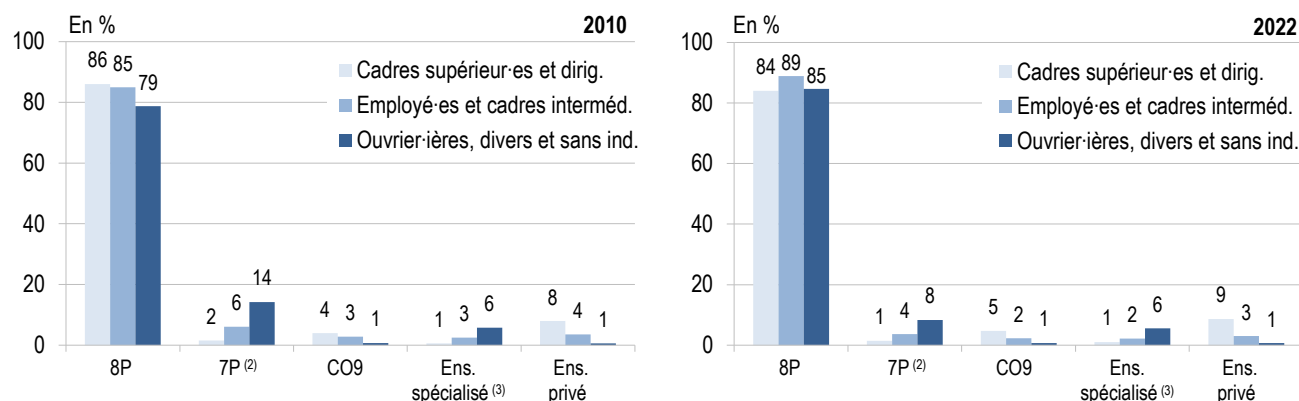
Les différences de parcours liées au milieu social ont diminué mais existent toujours en 2022

Si l'on compare la situation 2022 de la volée entrée en 1P en 2015 à la situation 2010 de la volée entrée en 1P en 2003, il apparaît que les différences de parcours scolaires ont diminué mais restent assez marquées selon le milieu social (voir D1.e). En 2022, même s'il est devenu globalement moins fréquent, le redoublement touche toujours davantage les enfants de milieu modeste ou défavorisé que les enfants de milieu favorisé (respectivement 8% et 1% contre 14% et 2% en 2010). C'est également le cas de l'orientation vers l'enseignement spécialisé (6% contre 1% dans les deux volées). Inversement, 5% des élèves de milieu favorisé qui étaient en 1P sept ans plus tôt ont sauté une classe et se trouvent déjà au CO, contre seulement 1% des élèves de milieu modeste.

Le départ vers une école privée, alors que la scolarité primaire a débuté dans l'enseignement public, concerne principalement les élèves de milieu favorisé (9% des enfants de milieu favorisé) et moins d'une dizaine d'enfants de milieu modeste ou défavorisé. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on retrouve moins souvent les élèves de milieu favorisé en 8P, sept ans après leur entrée en 1P de l'enseignement public, comparativement aux deux autres catégories d'élèves. Cela concerne toutefois des effectifs relativement restreints puisqu'en 2022, sur 760 élèves de milieu favorisé qui étaient en 1P dans l'enseignement public sept ans plus tôt, les 9% représentent à peine une septantaine d'élèves qui ont rejoint l'enseignement privé avant la fin de la scolarité primaire.

Il faut souligner à ce propos que l'essentiel des départs vers l'enseignement privé intervient à l'issue de la 8P et que ceux-ci ne correspondent pas, dans la très grande majorité des cas, à une stratégie parentale face à des difficultés scolaires de leur enfant. En effet, les trois quarts des départs vers le privé sont le fait d'élèves admissibles en R3 en fin de 8P. Ils ou elles rejoignent en général des écoles offrant le plan d'études romand (PER) ou équivalent ainsi que parfois un enseignement plurilingue (voir fiches D2. Transitions entre le primaire et le secondaire I et D9. Transitions entre public et privé).

D1.e Situation scolaire sept ans après l'entrée en 1P⁽¹⁾, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2010 et 2022



(1), (2), (3) Voir notes sous le graphique D1.c.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Les inégalités face au retard scolaire diminuent mais sont encore présentes

En 2022, toutes années de scolarité confondues, près de 1'700 élèves de l'enseignement primaire ont une année de retard dans leur scolarité (voir D1.f). Cela représente 4% de l'ensemble des élèves de 1P à la 8P, contre 7% en 2010.

La proportion des élèves en retard est le reflet de difficultés réelles dans les apprentissages, mais probablement aussi des pratiques des établissements scolaires vis-à-vis du redoublement. À noter que selon le règlement de l'enseignement primaire, le redoublement ne peut en principe intervenir qu'une fois pendant la scolarité primaire de l'élève.

La baisse du nombre d'élèves en retard entre 2010 et 2022 est à rapprocher du fait que le redoublement est devenu moins fréquent entre les deux dates, notamment au cycle moyen. En 2005, le redoublement concernait 1,5% à 2,5% des élèves de chaque année du cycle moyen. Dès 2015 cela concernait moins de 1% des élèves de chaque année du cycle moyen et dès 2020 moins de 0,5%.

On peut relever à cet égard que les conditions particulières de l'année scolaire 2019-20, marquée par la pandémie et une plus grande fluidité des parcours (moins de redoublements à l'issue de la 4P notamment), ont légèrement accentué la baisse du nombre d'élèves qui étaient en retard les années suivantes.

Entre 2010 et 2022, les inégalités sociales face au retard scolaire ont diminué, mais restent marquées. En 2022, 8% des élèves de milieu modeste ou défavorisé ont une année de retard dans leur scolarité (ce qui représente plus de 1'000 élèves), contre moins de 2% seulement des enfants de milieu favorisé (120 élèves environ), soit un écart d'environ 6 points de pourcentage. Cet écart était de plus de 8 points de pourcentage en 2010, avec une part d'élèves en retard respectivement de plus de 11% et de moins de 3% pour ces deux catégories d'élèves. L'écart filles/garçons s'est quant à lui réduit, puisqu'il est de moins de 1 point de pourcentage en 2022 contre un peu plus de 2 points en 2010.

D1.f Proportion d'élèves de 1P-8P⁽¹⁾ en retard dans la scolarité, selon leur genre et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2010 et 2022

	2010		2022	
	Effectifs d'élèves en retard	En % des élèves de 1P-8P	Effectifs d'élèves en retard	En % des élèves de 1P-8P
Filles	972	6%	749	4%
Garçons	1'375	8%	948	5%
Cadres supérieurs et dirigeant-es	177	3%	120	2%
Employé-es et cadres intermédiaires	747	5%	506	3%
Ouvrier-ières, divers et sans indication	1'423	11%	1'071	8%
Total	2'347	7%	1'697	4%

(1) Hors élèves en intégration partielle ; hors élèves à plein temps dans une classe d'accueil (pas de distinction d'année de scolarité).

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Pour en savoir plus

- Règlement de l'enseignement primaire (REP) C 1 10.21 : <https://www.lexfind.ch/tolv/174862/fr>

Pour comprendre ces résultats

Années de scolarité (AdS)

La scolarité primaire comporte 8 années de scolarité allant de la 1^{re} à la 8^{re}. L'obligation de scolarité à 4 ans révolus est entrée en vigueur en 2011. Avant cette date, les deux premières années de la scolarité primaire (qui s'appelaient 1^{re} et 2^e enfantine) étaient facultatives. Toutefois, environ 95% de la population ayant l'âge requis pour entrer en 1^{re} enfantine y était scolarisée. Ainsi, les quatre premières années constituaient déjà le cycle élémentaire et les quatre suivantes le cycle moyen. À la rentrée 2011, la 1^{re} enfantine est devenue la 1^{re} primaire (1P) avec l'introduction du concordat HarmoS.

Concordat HarmoS

L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire a entraîné deux modifications importantes pour le canton de Genève : d'une part, l'obligation de scolarisation à 4 ans, entrée en vigueur en 2011 ; et d'autre part, une nouvelle date de référence d'entrée en 1^{re} primaire fixée au 31 juillet, impliquant la suppression de la dispense d'âge simple qui acceptait les enfants nés jusqu'au 31 octobre.

À Genève, la nouvelle date de référence a été mise en place en trois années en supprimant progressivement la possibilité de cette dispense pour les individus nés en octobre (rentrée 2010), puis en septembre (rentrée 2011) et en août (rentrée 2012). Cette mesure, touchant chacune à leur tour toutes les années de scolarité de l'enseignement primaire, a eu un impact à la baisse des effectifs du primaire jusqu'en 2012, cette baisse étant toutefois amoindrie par l'arrivée en 1P de générations plus nombreuses que celles qui sortaient de 8P.

Transitions entre deux années scolaires consécutives (tableaux D1.a et D1.b)

Les transitions des élèves de l'enseignement primaire public sont observées entre deux 31 décembre et ont été standardisées en différentes catégories :

- promotion vers l'AdS supérieure,
- redoublement dans l'enseignement public,
- saut d'une année,
- départ dans l'enseignement spécialisé : élèves qui étaient dans l'enseignement primaire en 2021 et qui, en 2022, (i) sont uniquement dans l'enseignement spécialisé ou (ii) sont en intégration partielle (fréquentant à la fois dans l'enseignement spécialisé [rang1] et l'enseignement régulier [rang2]),
- départ dans une école privée.

Les élèves quittant le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) sont hors du périmètre de l'analyse.

Redoublement

Est considéré ici comme élève redoublant son AdS une ou un élève qui, scolarisé dans l'enseignement public de la 1P à la 8P, refait l'année suivante la même AdS dans l'enseignement public. Il s'agit des redoublements effectifs et non des décisions de fin d'année de l'école. Ainsi, une ou un élève qui quitte l'enseignement public pour refaire la même AdS dans l'enseignement privé n'est pas considéré comme redoublant.

Les dispositions prévues pour le redoublement sont définies à l'article 52 du [Règlement de l'enseignement primaire \(REP\) C 1 10.21](#).

Situation 7 ans après l'entrée en 1P (graphiques D1.c, D1.d et D1.e)

Cette analyse longitudinale repose sur l'observation des parcours de cohortes d'élèves qui ont commencé leur scolarité dans l'enseignement public en 1P HarmoS en 1998, 2003, 2008, 2013 et 2015. Les élèves arrivés à Genève alors qu'ils ou elles ont commencé leur scolarité ailleurs (dans un autre canton, à l'étranger ou dans une école privée) sont exclus de cette observation.

Élève en retard (tableau D1.f) : élève dont l'âge en années révolues est supérieur à l'âge théorique de l'AdS fréquentée.

École inclusive

L'école inclusive vise à offrir à chaque enfant l'environnement scolaire le plus adapté à ses particularités individuelles. Quels que soient ses besoins, son handicap, son talent, son origine et ses conditions de vie économiques et sociales, l'élève doit ainsi pouvoir maximiser son potentiel. Les objectifs de l'école inclusive sont d'offrir une éducation de qualité en respectant la diversité, les besoins et les capacités de chaque élève, le potentiel intellectuel, physique et social de chacun et d'assurer un climat scolaire non discriminant.

Procédure d'évaluation standardisée (PES)

La PES, introduite à Genève à la rentrée 2018, a été développée par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Elle vise à déterminer les besoins individuels des enfants et adolescents ayant des besoins éducatifs particuliers. Elle est activée lorsque les mesures non-renforcées de pédagogie spécialisée (appelées aussi mesures ordinaires), octroyées avant l'entrée en scolarité ou dans le cadre de l'école ordinaire, s'avèrent insuffisantes et qu'il est nécessaire de mettre à disposition des ressources supplémentaires pour la formation et l'éducation d'un enfant ou d'un adolescent.

Élèves en intégration partielle

Des élèves de l'enseignement spécialisé ont une intégration partielle dans l'enseignement primaire régulier. Il s'agit par exemple d'élèves de classe intégrée du primaire (CLI-EP) qui participent à la grille horaire d'une classe régulière pendant des périodes très spécifiques (éducation physique ou activités créatrices et manuelles/arts visuels principalement) ou encore des élèves d'une classe intégrée mixte (CLIM) dont la prise en charge est assurée par une équipe pluridisciplinaire composée d'enseignantes ou enseignants spécialisés, d'éducatrices ou éducateurs ainsi que d'enseignantes et enseignants de l'enseignement régulier.

Ne figurent parmi les élèves en intégration partielle que celles et ceux qui ont une scolarité de rang 1 dans l'enseignement spécialisé et une scolarité de rang 2 dans l'enseignement primaire régulier. Il est à noter que l'enregistrement des élèves en intégration partielle dans la nBDS s'est amélioré au cours de la période.

Lien vers les données : <https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/reperes-indicateurs-statistiques>